

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant
un dépassement de crédit dans le cadre de la rénovation du Théâtre Benno Besson

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le Conseil communal acceptait, le 6 novembre 2014, un crédit d'investissement de Frs 4'390'000.- pour les travaux de rénovation du Théâtre Benno Besson (préavis PR14.25PR).

Dans sa communication CO15.08 de juillet 2015, la Municipalité vous annonçait un dépassement de Frs 370'000.- pour la part destinée au restaurant La Grange correspondant à une somme inférieure au 10 % de la valeur totale des travaux.

Dans sa communication CO15.11 de septembre 2015, la Municipalité vous annonçait un nouveau dépassement de Frs 530'000.- pour les travaux de rénovation des façades du Théâtre Benno Besson et la constitution d'une réserve de Frs 200'000.- si les travaux devaient se prolonger en raison notamment des intempéries.

Des coûts supplémentaires pour les travaux en cours concernant les façades à raison de Frs 540'000.- et pour la partie « restaurant » sont à déplorer.

Globalement, à raison de Frs 660'000.- pour le restaurant La Grange et Frs 1'070'000.- pour la réfection des façades, le montant total du dépassement de crédit annoncé s'élève à Frs 1'930'000.-.

Conformément à l'art. 99 du règlement du Conseil communal du 1^{er} juin 2006, la Municipalité informe le Conseil de ce dépassement de crédit.

Les faits

Concernant les travaux de réfection de l'enveloppe, la partie toiture ne présente pas de surprise particulière; le budget initial est donc respecté.

En revanche, les travaux entrepris sur les façades, déjà annoncés comme problématiques lors de la communication de juillet 2015, s'avèrent nettement plus coûteux qu'imaginés. En effet, les projections faites en juillet, calculées sur la base des premiers travaux effectués jusque là pour la reconstruction des façades, sous-estimaient très largement la réalité du coût de ces travaux.

La partie portant sur le restaurant de la Grange, comprenant également la transformation du hall du théâtre, le bar du théâtre, la salle à manger de l'étage et les aménagements extérieurs s'avère également plus coûteuse qu'annoncée précédemment. En particulier les

derniers surcoûts identifiés concernent des travaux imprévus pour les aménagements extérieurs (canalisations, fosse à graisses), le changement de revêtement du sol pour le restaurant (décollement du carrelage existant et chape en cours de travaux) ainsi que des mesures complémentaires pour la sécurité feu demandées après la délivrance du permis de construire.

Conséquences

1) Financières

Sur le plan financier, l'incidence globale des travaux complémentaires se chiffre comme suit :

Budget initial		Frs 4'390'000.-
Complément travaux du restaurant	Frs 660'000.-	
Complément travaux de l'enveloppe	Frs 1'070.000.-	
Plus-value pour le report des travaux en 2016	Frs 200'000.-	
Montant total du dépassement du crédit	Frs 1'930'000.-	
Coût final des travaux		Frs 6'320'000.-

2) Sur le planning

On notera encore que les travaux complémentaires à réaliser auront une incidence sur les délais qui devront être prolongés. Ainsi, ce n'est pas au printemps 2016 mais plutôt en été 2016 qu'ils seront vraisemblablement achevés, en fonction des conditions climatiques. Les étapes en cours ou à réaliser seront les suivantes :

- remise en état du solde des maçonneries (façades Nord et Ouest)
- peinture des façades Nord - Est - Ouest (les façades du restaurant étant terminées)
- démontage des échafaudages restants (façades Nord - Est - Ouest)
- finalisation du dallage de la terrasse et divers aménagements extérieurs.

Le coût estimatif d'un tel report, évalué à Frs 200'000.-, est confirmé.

Ce planning n'empêche pas la remise des clés du restaurant La Grange le 13 novembre 2015 ni l'ouverture de la saison théâtrale qui a eu lieu dès la fin octobre 2015 .

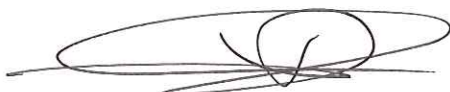
La Municipalité vous demande de prendre acte de ce dépassement de crédit, des incidences financières globales de tous les travaux complémentaires annoncés et vous informe qu'un préavis détaillé vous sera présenté suite à cette communication.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard

Le Secrétaire a.i.



Y. Martin